

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 4 décembre 2021

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 4 décembre 2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 décembre 2021

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE

**Bilan de la consultation du public et adoption du Plan de Prévention du Bruit dans
l'Environnement (PPBE) 2ème et 3ème échéance (2018-2023)
(2 000 000 € TTC)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 modifiée par les directives européennes 2015/996, 2020/367, 2020/1226 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L572-1 à L572-11 et R.572-1 à R.572-11 du Code de l'environnement transposant la directive susvisée,

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 modifié le 1^{er} juin 2018 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), modifié par arrêté du 28 mai 2021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu l'arrêté préfectoral n° SE 2018-000118 du 20 avril 2018 arrêtant les cartes de bruit des infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules par an dans le Département des Yvelines (2^{ème} échéance),

Vu l'arrêté préfectoral n° SE 2018-000318 du 28 décembre 2018 arrêtant les cartes de bruit des infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules par an dans le Département des Yvelines (3^{ème} échéance),

Vu la délibération du Conseil départemental du 17 avril 2020 approuvant le projet de PPBE 2^{ème} et 3^{ème} échéance et les modalités de la consultation du public,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que le Conseil départemental des Yvelines a, conformément à la réglementation, élaboré un projet de PPBE portant sur 572,5 km de voies départementales, supportant un trafic supérieur à trois millions de véhicules par an,

Considérant que le projet de PPBE a été soumis à la consultation du public du 15 octobre au 15 décembre 2020,

Considérant les observations formulées par le public dans le cadre de la mise à disposition du projet de PPBE,

Sa commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants entendue,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le bilan de la consultation du public en annexe 1 à la présente délibération.

Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) deuxième et troisième échéance (2018-2023) en annexe 2 à la présente délibération et son résumé non technique en annexe 3 à la présente délibération.

Confirme l'engagement d'actions à concurrence de deux millions d'euros en faveur de la rénovation d'ouvrages de protections acoustiques.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines à adopter le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) deuxième et troisième échéance (2018-2023) des routes départementales de plus de trois millions de véhicules/an.

Décide de publier le PPBE, son résumé non technique ainsi que le bilan de la consultation sur le site internet du Conseil départemental des Yvelines.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres 20 article 2031 et 23 articles 23151 et 238, du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 17 décembre 2021

**Bilan de la consultation du public et adoption du Plan de Prévention du Bruit dans
l'Environnement (PPBE) 2ème et 3ème échéance (2018-2023)
(2 000 000 € TTC)**

Délibération

Président de la séance : Bédier Pierre

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Nicole Bristol à Julien Chambon, Pierre Fond à Ingrid Coutant, Nathalie Pereira à Cécile Dumoulin, Patrick Stefanini à Josette Jean.

Affichage le : 23 décembre 2021

Transmission préfecture le : 21 décembre 2021

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20211217-lmc1126970-DE-1-1

Du : 21 décembre 2021

Délibération exécutoire le : 23 décembre 2021